

Séance du conseil municipal de mardi 21 septembre 2021 à 20 heures

Commune de LACAVE 46

Convocation du 14 septembre 2021

Présents : Mesdames Messieurs : BAEY BUFFAROT CHAMBON ELISABETH LAGARRIGUE
MAGNIEN ROUGIE SABARROS

Absents : Madame ROUSTEAU

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAGARRIGUE

Assisté(e) de la secrétaire de mairie

COMPT E R E N D U

Ouverture de séance

séance de mardi 21 septembre à 20 h 45	
ordre du jour	
1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du 15 juin 2021
3	Dissimulation du réseau aérien au lieu-dit « Les Bertoux »
	délibération - plan de financement - demande de subventions
4	Réseau WIFI public lotois
	délibération de reconduction de convention
5	Enquête Publique au Bougayrou
	Présentation du rapport du commissaire enquêteur avis du conseil municipal
6	Achat des parcelles B 565 et B 542 à Goursarelle.
	délibération
7	Proposition d'achat des bâtiments situés sur parcelles B 706 et B 707, au bourg de Lacave
	délibération
8	Itinéraires de randonnée
	CONVENTION QUALIRANDO CAUVALDOR délibération
9	Résurgence V de CAUVALDOR
	conférence « 5 femmes afro-américaines » dimanche 3 octobre à 17 h à Lacave
10	Nouveaux membres dans les différentes commissions. discussion
11	Compte rendu de réunion de bureau
12	Compte rendu des réunions
13	Décisions du Maire
14	Informations & questions diverses

1 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Eric LAGARRIGUE est désigné secrétaire de séance

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

Discuté et approuvé.

3 DISSIMULATION DU RESEAU au lieu-dit « Les Bertoux » Délibération : plan de financement et demande subventions

Suite aux séances du 2 février et du 15 juin 2021, le plan de financement est le suivant :

PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET				
	Dissimulation du réseau BT (ER)	Eclairage public	France Télécom génie civil	TOTAL
TOTAL DU PROJET	100%	100%	100%	171 759,00 <i>ht</i>
% de participation de la FDEL au projet	85%	35%		
% de participation communale au projet	15%	65%	100%	
HT	19 665,00	11 505,00	22 959,00	54 129,00 <i>ht</i>
NET et (TTC pour FT)	19 665,00	11 505,00	27 551,00	58 721,00 <i>ttc</i>
SUBVENTIONS				
DEPARTEMENT 15 %		1 725,75	3 443,85	5 169,60
REGION 20 % des dépenses éligibles restant à charge	3 933,00	2 301,00	4 591,80	10 825,80
SUBVENTIONS	3 933,00	4 026,75	8 035,65	15 995,40
TVA récupérable		3 535,00		3 535,00
AIDE GLOBALE				19 530,40
AUTOFINANCEMENT				39 190,60
COUT COMMUNAL				58 721,00 <i>ttc</i>

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus, et donne pouvoir au Maire de le budgétiser en 2022,
- fixe le début des travaux pour le 15 mars 2022,
- donne pouvoir au Maire :
 - d'inscrire le coût de l'opération dans le budget 2022,
 - de solliciter une subvention auprès de la Région (Direction de la Transition Ecologique et Energétique) dispositif « Restauration paysagère des espaces, dégradés », volet enfouissement des réseaux secs,
 - de solliciter une subvention auprès du Département du Lot, au titre du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales,
 - de signer tous documents concernant cette opération.

4 RESEAU WIFI PUBLIC LOTOIS

Délibération de reconduction de convention.

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes et d'autoriser le maire à signer cette convention.

5

ENQUETE PUBLIQUE AU BOUGAYROU

Présentation du rapport du commissaire enquêteur – avis du conseil municipal

- Afin de créer un espace de stationnement et de permettre la réalisation des travaux de mise aux normes sanitaires de son habitation, M. Pascal CHAIGNIER du Bougayrou sollicite l'acquisition d'une portion d'espace public qui jouxte sa maison. L'emprise concernée est située devant la porte d'entrée ;
- une enquête publique s'est déroulée du 31 mai 2021 au 16 juin 2021, pour déclasser une partie de la voie communale dite de « La Boutique » située au lieu-dit du Bougayrou, en vue de sa cession ;
- le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de la partie de la voie communale « La Boutique » au lieu-dit du Bougayrou ;

Sachant que les dépenses relatives à l'enquête publique s'élèvent à 2 330 €, il convient de délibérer pour céder à M. Pascal CHAIGNIER la portion de voie communale visée ci-dessus.

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- donne pouvoir au Maire de déclasser la partie de voie communale visée ci-dessus,
- décide de vendre à M. Pascal CHAIGNIER la partie de voie communale qui jouxte sa maison au prix de 2 330 €,
- précise que les frais de géomètre et les frais de notaires seront à la charge du futur acheteur,
- rappelle les observations du commissaire enquêteur :
 - en cas d'aménagement ou de travaux, le futur acheteur devra consulter les organismes de réseaux,
 - le futur acheteur devra matérialiser ce devant de porte, afin de différencier la partie qui sera achetée de celle destinée à la circulation.
- donne tout pouvoir au maire pour signer tous documents se rapportant à cette vente.

6

Achat des parcelles B 565 et B 542 à Goursarelle délibération

Chronologie :

- Séance du 16 décembre 2020 dans laquelle le conseil municipal a intégré dans le PLUi-H les 2 parcelles B 542 et B 565, en vue de créer un espace paysager et une aire de pique-nique avec un parking.

- Séance du 18 mai 2021 dans laquelle le conseil municipal donne pouvoir au maire de faire une proposition de prix au vendeur.
- La conseillère en immobilier accepte la proposition de prix de 6 500 € net comprenant les frais d'agence.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide :
 - d'acheter les parcelles B 542 et B 565,
 - de payer le prix, frais d'agence compris 6 500 € net,
- donne pouvoir au Maire :
 - de choisir un notaire,
 - de payer les frais de notaires qui résultent de cette acquisition,
 - de signer tous documents se rapportant à cet achat,
- confirme l'inscription budgétaire prévue à l'opération 152 « projet acquisition parcelles à côté du rocher coupé ».

7

Proposition d'achat des bâtiments situés sur parcelles B 706 et B 707 au bourg de Lacave

- délibération

Préambule

Proposition d'achat des Bâtiments sur parcelles B 706 (maison) et B 707 (appartement et sous-sol), au bourg de Lacave, appartenant aux conjoints DELCAYRE.

L'ensemble immobilier est situé dans le cœur du village. Il est attenant à la salle polyvalente. Il s'agit d'une maison d'habitation avec appartement et ancienne épicerie.

Les vendeurs ont mis à la vente ces biens pour un prix de 150 000 €.

L'ensemble immobilier est situé en zone :



Suivi

Le 16 décembre 2020, le conseil municipal a demandé d'intégrer ces biens, en réserve communale du PLUi-H afin de créer un ou des logement(s) un ou des atelier(s) artisanal-aux et/ou agrandir la salle communale.

En juin 2021, le maire consulte les domaines pour connaître la valeur vénale
le 8 juillet 2021, l'avis des Domaines indique une valeur vénale des biens à 145 000 €.

En juillet 2021, le maire :

- reçoit la visite de Mme SEGOND et M. LOZANO qui souhaitent acquérir cet ensemble immobilier pour implanter une savonnerie. Il s'agit de vendre et de fabriquer sur place, en utilisant de la soude et différentes sortes d'huiles végétales. La fabrication est une chauffe à froid. Lors du lavage des ustensiles et du laboratoire, certains résidus seront évacués par les canalisations.
- signale aux intéressés que la mairie a demandé d'inscrire ces biens en réserve au PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal à valeur habitat) qui en cours d'élaboration.

- indique aux intéressés qu'il convient de se rapprocher du syndicat AEP Lacave/Rocamadour pour connaître l'impact de l'activité de la savonnerie, sur les ressources en eau.

Le 3 septembre 2021, Mme SEGOND, M. LOZANO, confirment, à la mairie, leur souhait d'acheter cet ensemble immobilier. Cette demande est lue aux conseillers municipaux.

Par mail du 7 septembre 2021, le syndicat AEP Lacave/Rocamadour, après s'être mis en rapport avec le chargé d'études Ressources en Eau du Département, indique qu'il n'a pas donné de réponse favorable aux intéressés.

Le 8 septembre 2021, le maire adresse un envoi postal pour leur indiquer qu'il les tiendra informés de la décision prise, prochainement, par le conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal, Par 6 voix pour et 2 abstentions,

Décide :

- d'acheter l'ensemble immobilier situé sur les parcelles B 706 et B 707, appartenant aux consorts DELCAYRE,

- de payer l'acquisition de l'ensemble immobilier à 150 000 €,

Donne tout pouvoir au Maire :

- de choisir un notaire,

- de payer les frais de notaires qui résultent de cette acquisition,

- de contracter un emprunt de 150 000 €,

- de choisir des organismes bancaires pour réaliser un emprunt,

- de solliciter, auprès de CAUVALDOR, un Fonds de concours destiné aux communes,

- de signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

8

Itinéraires de randonnées **CONVENTION QUALIRANDO CAUVALDOR** délibération

La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne a modifié son plan des itinéraires de randonnées en intégrant 4 nouveaux circuits. Dans la continuité, le bureau communautaire a validé la signature de la convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique spécifiant les engagements des structures concernées, à savoir :

- pour la Communauté de communes, le suivi du balisage et de la signalétique et l'entretien des chemins ;

- pour Lot tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Lot, la promotion, le suivi des itinéraires et le relais de l'information auprès des partenaires ;

- pour les communes traversées par ces itinéraires, à inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer la convention.

9

Résurgence V de CAUVALDOR Conférence « 5 femmes afro-américaines » dimanche 3 octobre à 17 h à Lacave

Le conseil municipal confirme la conférence, dans l'attente de recevoir les consignes pour l'organisation.

10

Nouveaux membres dans les différentes commissions discussion

Magalie FOUILLOUX-ROUX ainsi qu'Elisabeth FEROLLES ayant démissionnées, il convient de remplacer les membres désignés dans les commissions concernées.

Martine BUFFAROT indique que la réunion portait sur l'ordre du jour.

JURY D'ASSISES – réunion à Lachapelle-Auzac

- Les personnes tirées au sort de la liste électorale, sont Messieurs FLANDRIN et LAJUGIE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE en présence du conseil municipal jeune de Biars
- entre autres : La charte forestière du Grand Figeac a été évoquée. Egalement les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes sont expliquées.

CLECT – commission locale d'évaluation des charges transférées

- L'investissement en voirie a fait l'objet de discussion. Les communes se plaignent que le montant des Attributions de Compensation (A.C.) ne permet pas un entretien optimum des voiries. Lors des transferts à CAUVALDOR le calcul des Attributions de Compensation n'a pas pris en compte les ouvrages d'art. Ceci vient se rajouter aux investissements des travaux de voirie.

ECOLES du RPI – regroupement pédagogique intercommunal

- Le RPI compte 101 élèves. La salle de motricité est transformée en salle de classe. Pour cela du mobilier sera rajouté. Maud MIRAMON est embauchée à la cantine. Elle est secondée par Mme BOUSCAREL. Un appel à projet numérique partenarial de 15 550 € est lancé pour permettre l'achat de matériel multimédia.

- Mme La Sous-Préfète a rencontré les conseillers municipaux. Elle a visité les Grottes. Les projets communaux lui ont été présentés.

Concernant la baignade, il a été évoqué l'amalgame fait entre la qualité de l'eau et la sécurité des personnes.

- En raison du stationnement de camping-car et caravanes de façon récurrentes, cet été, sur le parking du cimetière de Meyraguet, un arrêté d'interdiction est pris. Un portique sera budgétisé dans le prochain budget.

- concernant la mise au propre du sol de l'espace poubelle du Bougayrou, le maçon a été relancé à plusieurs reprises.

- il est évoqué le manque de poubelles vertes.

- Concernant le projet de sentier KARSTIQUE, une randonnée de repérage a eu lieu le 14 septembre, avec les propriétaires des parcelles, les représentants du Parc des causses du Quercy et des Grottes ainsi que des conseillers municipaux. Le but étant d'identifier les points de vigilance pour le pâturage des ovins ainsi que le traçage et l'entretien du sentier à envisager.

- Le Plan communal de sauvegarde est toujours en élaboration. Pour ce faire, il convient de revoir les secteurs en raison du départ de 2 conseillères municipales.

Néant

- Une réunion, avec le Syded, l'ARS et les élus, aura lieu à Vayrac, jeudi 23 septembre, au sujet des baignades sur la Dordogne.

Le Maire
Stéphane CHAMBON

